

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

À une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue ce 7 février 2011, aux lieu et heure ordinaires des séances, sont présents, sous la présidence de M. le maire, Marcel Caron, mesdames les conseillères Carolle Hamel, Louisa Gobeil, Sylvie Hénault-Marcil, ainsi que messieurs les conseillers Ghislain Godbout, Gino Cameron et Jean-Marie Depont.

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Claude Marquis, directeur général.

Mot de bienvenue

**Résolution n° 26- 11**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

19. Vente par soumission motoneiges et pièces;
20. Inspection de tuyau d'égout à l'aide d'une caméra ; demande de partage des coûts;

L'ordre du jour se lira comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2011;
3. Affaires en décollant;
4. Affaires en suspens;
5. Correspondance;
6. Acceptation des comptes à payer de janvier 2011;
7. Rapport des membres du conseil;
8. Parole au public;
9. Location camionnette;
10. Signataire effets bancaires;
11. Brigadier scolaire;
12. Nom officiel voie de circulation;
13. Vente de terrain 216 2<sup>e</sup> Rue Est;
14. Premier projet modification du règlement sur l'entreposage;
15. Remboursement Loisirs de Palmarolle Inc. : Immatriculation VTT;
16. Demande au programme d'amélioration du réseau routier municipal ;
17. Échéancier de travaux; permis de construction au 202 2<sup>e</sup> Rue Est;
18. Autorisation achat d'abat-poussière;
19. Vente par soumission motoneiges et pièces;
20. Inspection de tuyau d'égout à l'aide d'une caméra ; demande de partage des coûts;
21. Levée de la séance.

**Résolution n° 27-11**

**Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2011**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2011 soit approuvé tel que présenté.

**AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Le directeur général explique le cheminement de différents dossiers dont : La cession d'une partie de l'emprise du chemin des Montagnards qui s'est conclue devant le notaire en janvier et le cheminement des dossiers pour l'acquisition de l'emprise du chemin des Montagnards Ouest et de l'échange d'une partie de terrain du bureau municipal.

**AFFAIRES EN SUSPENS :**

Le directeur général remet la liste des affaires en suspens à chacun des conseillers (cette liste est annexée au présent procès-verbal). Une rencontre sera planifiée dans le mois de février pour finaliser la composition du règlement sur l'élevage porcin.

**CORRESPONDANCE**

**Résolution n° 28-11**

**Appui Municipalité de Taschereau**

- Considérant que la scierie de Tembec inc. de Taschereau est fermée pour une période indéfinie depuis le 23 octobre 2009 ;
- Considérant que la scierie de Taschereau employait une centaine de travailleurs à sa fermeture en 2009, provenant majoritairement de l'Abitibi-Ouest ;
- Considérant les craintes des gens de l'Abitibi-Ouest, plus spécifiquement du secteur de Taschereau, à l'effet que la Compagnie Tembec inc. ferme définitivement l'usine de Taschereau, éliminant des emplois dans la MRC d'Abitibi-Ouest et que la compagnie demande par la suite le transfert des approvisionnements forestiers de Taschereau vers les autres usines en-dehors de notre MRC ;
- Considérant les impacts économiques et sociaux de cette fermeture sur notre MRC ;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle appuie la requête de la municipalité de Taschereau à l'effet que la Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Nathalie Normandeau, ne transfère pas le contrat d'approvisionnement forestier de l'usine de Tembec inc. de Taschereau vers d'autres usines afin que les activités forestières reprennent et restent dans notre MRC.

**Résolution n° 29-11**

**Représentant Club Nautique**

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que Monsieur Ghislain Godbout soit représentant de la municipalité de Palmarolle au sein du club Nautique Lac Abitibi pour 2011. Il est de plus résolu

**Régulière 7 février 2011 - Page 3**

d'acquitter les frais de 30 \$ pour l'acquisition d'une carte de membre de l'organisme.

**Résolution n° 30-11**

**Formation sur le développement du sentiment d'appartenance**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que Madame Louisa Gobeil soit autorisée à suivre une formation sur le développement du sentiment d'appartenance offerte par Solutions Détail à Palmarolle. Les frais d'inscription de 79 \$ seront assumés par la municipalité.

**Résolution n° 31-11**

**Acceptation des comptes à payer de janvier 2011**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que les comptes à payer du mois de janvier 2011, présentés par le directeur général, soient acceptés comme suit :

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>CHÈQUES</b>	<b>MONTANT</b>
Sub loisirs de Palmarolle 1 <sup>er</sup> trimestre	AccèsD	23 183.48 \$
Buro Concept	C1100071	66.49 \$
MRCOA	C1100072	67 831.17 \$
Épicerie Marion et fils	C1100073	68.56 \$
Quincaillerie Palmarolle	C1100074	509.12 \$
Garage Lacroix	C1100075	616.87 \$
J.G.R. Ltée	C1100076	234.34 \$
Groupe AST	C1100077	683.55 \$
FQM	C1100078	84.05 \$
Abinord ltée	C1100079	781.40 \$
Brigade des pompiers	C1100080	148.86 \$
Métal Marquis	C1100081	154.15 \$
Agence des douanes et du revenu	AccèsD	2 065.92 \$
Ministre du revenu du Québec	AccèsD	4 987.77 \$
Hydro-Québec	AccèsD	13 222.37 \$
Télébec ltée	AccèsD	608.72 \$
Société canadienne des postes	M2011003	649.37 \$
Société canadienne des postes	M2011025	814.56 \$
ADMQ	C1100082	296.21 \$
Propane Nord-Ouest	C1100083	1 011.98 \$
ITT Flygt	C1100084	400.50 \$
MARQUIS, Claude	C1100085	28.80 \$
Fondation Dr Jacques Paradis	M2011005	300.00 \$
Prévention des incendies La Sarre	C1100086	20.00 \$
Les entreprises sous-marines Tomlin Inc.	C1100087	131.39 \$
Aréo-feu	C1100088	773.55 \$
Fondation de l'UQAT	C1100089	300.00 \$
Fonds de l'information foncière	MRC	12.00 \$
Norfil	C1100090	321.95 \$
Conseil de la culture	C1100091	60.00 \$
Corporation du transport adapté	M2011006	2 529.00 \$
Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon	C1100092	380.55 \$
Patrick Descarreaux	C1100093	2 430.87 \$

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>CHÈQUES</b>	<b>MONTANT</b>
Ozogram	C1100094	170.89 \$
Orizon mobile	C1100095	92.27 \$
Ville de La Sarre	C1100096	269.06 \$
Hewitt équipement	C1100097	48.67 \$
Câblevision	AccèsD	37.54 \$
SAAQ	C1100098	474.10 \$
Chambre de commerce d'Abitibi-Ouest	C1100099	248.35 \$
Multilab Direct	C1100100	108.09 \$
Garage Paul Têtu	C1100101	847.96 \$
LOYER, Oriane	C1100102	25.00 \$
Les Pétroles Carufel Inc.	C1100103	5 260.62 \$
Tremcom	C1100104	39.51 \$
Beaux Arts Rosa Bonheur	M2011004	200.00 \$
Les entreprises électriques R. Richard	C1100105	738.47 \$
Petite caisse	C1100106	113.75 \$
Groupe CCL	C1100107	324.32 \$
Ministre des finances	C1100108	67.22 \$
Top lettrage	C1100109	109.37 \$
Aspirateurs pompes La Sarre	C1100110	194.67 \$
Traction La Sarre	C1100111	472.34 \$
Hydraulique NES	C1100112	248.95 \$
Kenworth	C1100113	66.39 \$
Xérox	C1100114	192.47 \$
D.M. Valve et contrôles Inc.	C1100115	191.39 \$
Équipement d'incendie Levasseur	C1100116	1 932.17 \$
Produits industriels Fraser Inc.	C1100117	1 673.33 \$
Soudure multiples	C1100118	239.93 \$
Alarme La-Sar Inc.	C1100119	1 077.96 \$
Bell Mobilité	AccèsD	139.11 \$
Les Machineries Saint-Jovite Inc.	C1100120	162.68 \$
Fiducie Desjardins	C1100121	891.94 \$
Instrumentation Inc.	C1100122	104.81 \$
Loisirs de Palmarolle	M2011007	6 300.00 \$
Distribution Praxair	C1100123	199.37 \$
Éthier Avocats	C1100124	2 883.04 \$
Tournoi Bantam	M2011008	200.00 \$
9169-1170 Québec Inc.	C1100125	110.99 \$
CARON, Marcel	Dépôt direct	467.79 \$
HAMEL, Carolle	Dépôt direct	156.31 \$
GODBOUT, Ghislain	Dépôt direct	156.31 \$
HÉNAULT-MARCIL, Sylvie	Dépôt direct	156.31 \$
CAMERON, Gino	Dépôt direct	156.31 \$
GOBEIL, Louisa	Dépôt direct	156.31 \$
DEPONT, Jean-Marie	Dépôt direct	156.31 \$
MARQUIS, Claude	Dépôt direct	2 931.75 \$
Autres employés	Dépôt direct	10 972.00 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>167 473.68 \$</b>

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Claude Marquis, directeur général

#### **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

M. Jean-Marie Depont : Informe l'assemblée qu'il ne sera plus possible de pousser la neige dans la cour latérale de la caserne de pompiers

## **Régulière 7 février 2011 - Page 5**

prochainement. Pour les prochaines averses de neige, elle sera entreposée dans la cour avant du parc des Braves.

Mme Carolle Hamel: Explique qu'elle a discuté au conseil d'établissement de notre difficulté à recruter un (e) brigadier (ère) scolaire. Elle a participé à une rencontre de discussion sur la formation d'un comité autonome pour la conception et l'écriture du journal Le Pont. Une autre réunion aura lieu en février. Elle a donné un coup de main bénévole au tournoi Bantam de la fin de semaine dernière.

Louisa Gobeil : A participé à la dernière réunion des Loisirs de Palmarolle Inc. Leur assemblée générale aura lieu le 24 mars prochain et la soirée vins et fromages le 30 avril 2011. Les Loisirs de Palmarolle inc. ont fait le calendrier de leurs activités annuelles. Concernant le tournoi Bantam, le comité organisateur a apprécié les aménagements réalisés à l'Aréna Rogatien Vachon de même que l'organisation en place. Le tournoi Bantam fêtera ses 50 ans en 2013 et les organisateurs cherchent une personnalité à inviter et le nom de Rogatien Vachon a été retenu. Il est possible de voter pour cette candidature sur le site web du tournoi. Elle souligne le fait que les Loisirs de Palmarolle inc ont fait parvenir une lettre d'appréciation au conseil municipal concernant leur ouverture et l'appui nécessaire qu'il apporte au comité Les Loisirs de Palmarolle Inc. Elle travaille présentement à l'élaboration d'un projet de politique familiale pour Palmarolle.

M. Ghislain Godbout: Explique qu'il a travaillé sur un dossier d'urbanisme concernant un arrêt de travaux qui devrait se régler prochainement. Il a assisté à la présentation du plan stratégique de la commission scolaire. Concernant le comité d'embellissement, certains membres se sont déplacés aux serres de Gallichan pour faire la commande 2011. Le comité est dynamique et beaucoup de projets sont sur la table. Il y aura une prochaine rencontre en mars.

Mme Sylvie Hénault-Marcil: Explique qu'il y a eu une réunion du CLD de Palmarolle à laquelle elle n'a pu assister. Elle a fait la vérification mensuelle des comptes de la municipalité.

M. Gino Cameron : mercredi le 13 janvier, il y a eu une sortie de la brigade d'incendie concernant un feu de cheminée sur le Chemin de la Sauvagine.

M. Marcel Caron : Au niveau de la MRC, des discussions ont lieu sur l'avenir du transport collectif Coup de Pouce et les possibilités de fusion avec le transport adapté de l'Abitibi-Ouest. Il existe une manière de fonctionner intéressante sur le territoire de la ville de Val d'Or. Il fait aussi le point sur le comité Inter municipal de gestion des déchets, lequel se questionne sur l'achat d'équipement neuf.

### **PAROLE AU PUBLIC**

Aucune question provenant des gens de l'assistance.

#### **Résolution N° 32-11**

#### **Location camionnette**

- |             |  |
|-------------|--|
| Attendu qu' | il y a eu appel d'offres auprès de deux fournisseurs soit Beaudry et Lapointe et Avantage Chrysler pour la location d'une camionnette; |
| Attendu que | seulement Avantage Chrysler a fourni une soumission;   |
| Attendu que | les taux d'intérêts de location sont élevés et que le conseil municipal préfère utiliser le programme de financement des               |

achats municipaux (PROFAM) avec le Centre financier des entreprises Desjardins ;

En conséquence,

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal procède à l'achat d'une camionnette au coût de 24 406,12\$ taxes en sus chez Advantage Chrysler de La Sarre. Il est de plus résolu que le financement sera fait par le Centre financier aux entreprises Desjardins avec le programme de financement des achats municipaux (PROFAM). Le maire Marcel Caron et le directeur général, Claude Marquis, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la bonne marche de cette transaction.

**Résolution N° 33-11**

**Signataires effets bancaires**

Attendu que la conseillère Carolle Hamel remplace M. Ghislain Godbout à titre de maire suppléant;

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que les signataires des effets bancaires à la Caisse Populaire du Sud de l'Abitibi-Ouest, soient : Monsieur le maire, Marcel Caron, Madame la conseillère et maire suppléant Carolle Hamel de même que le directeur général Claude Marquis et la secrétaire trésorière adjointe Madame Sylvie Morin. Deux signatures sont obligatoires soit un élu et un membre de l'administration.

**Brigadier scolaire**

Une décision sera prise à une réunion ultérieure.

**Résolution N° 34-11**

**Nom officiel voie de circulation**

Attendu que la première Rue Ouest n'est pas enregistrée au bureau de la toponymie;

Attendu qu'il pourrait y avoir un développement prochainement sur cette voie;

Attendu que la première Rue Ouest est divisée par la rivière Dagenais;

En conséquence,

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Qu'une demande soit faite à la commission de toponymie afin que le nom de cette voie d'accès soit officiel et qu'elle soit nommée Rue du Sanctuaire pour la section située au Sud de la rivière Dagenais et Rue du Domaine pour la section située au Nord de la rivière Dagenais.

**Résolution N° 35-11**

**Vente de terrain, bloc 71, 216 2<sup>e</sup> Rue Est**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle vende à Madame Karène Landry et Monsieur Patrick Pelletier, le terrain : Bloc 71, situé sur la deuxième Rue Est de Palmarolle, portant le numéro civique 216, 2<sup>e</sup> Rue Est, au coût de 10 196,80 \$, ledit coût se répartit comme suit :

Le coût du terrain de 2,60 \$ / m<sup>2</sup> (905,8 m<sup>2</sup>) soit 2 355,08 \$ plus TPS 117,75 \$ et TVQ 210,19 \$ soit un total de 2 683,02 \$;

Les frais d'arpentage de 400 \$;

Les frais de construction du réseau d'aqueduc et d'égout 5 500 \$

Versement pour asphalte première et deuxième année 1 613,78 \$

Le coût de l'asphalte pour les années 2012 à 2014 sera imposé directement sur le compte de taxes de l'acheteur au montant déterminé dans le règlement de taxation de chaque année respective.

Madame Karène Landry et Monsieur Patrick Pelletier s'engagent à assumer tous les frais légaux ou autres qui pourraient être liés à cette transaction et également, à construire une résidence sur ledit terrain dans les deux ans qui suivront la prise de possession dudit immeuble.

Il est de plus résolu que le maire Marcel Caron et le directeur général Claude Marquis soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Palmarolle, tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette transaction.

La présente résolution est valide pour une période de 90 jours. Passé cette date, elle sera nulle et sans effet.

**Résolution N° 36-11**

**Premier projet de règlement numéro 263  
modifiant le point C de l'article 11 du règlement  
de zonage 246, concernant l'entreposage  
extérieur commercial**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que l'article 11, point C du règlement 246 concernant l'entreposage extérieur soit modifié en permettant l'érection d'une clôture d'entreposage le long d'une ligne de lot, même lorsqu'adjacente à une zone résidentielle. Ainsi l'article 11 point C se lira comme suit :

«L'entreposage extérieur consiste à laisser sur un terrain des produits et des matériaux destinés à être manufacturés, transformés ou vendus, y compris des pièces et du matériel desservant une entreprise, des véhicules ou machineries destinés à être réparés, ainsi que du matériel en vrac comme le gravier.

L'aire d'entreposage extérieur doit être entourée d'une clôture non ajourée de bonne apparence ou d'une haie. La clôture ne peut être faite de panneaux de métal, de tôle ni de panneaux de contreplaqué ou de copeaux agglomérés.

Lorsqu'un bâtiment principal est implanté sur le lot, l'entreposage extérieur est permis s'il se rapporte à l'usage du bâtiment principal.

## **Régulière 7 février 2011 - Page 8**

Dans ce cas :

- l'entreposage extérieur peut être localisé uniquement dans une cour latérale, incluant une cour latérale longeant une rue, ou dans une cour arrière ;
- la clôture ou la haie peut longer une ligne de propriété.

Lorsqu'il n'y a pas de bâtiment principal d'implanté sur le lot, l'entreposage extérieur est permis dans les conditions suivantes :

- l'entreposage extérieur est permis sur l'ensemble du lot, sauf à l'intérieur de la marge de recul avant ;
- la clôture ou la haie peut longer une ligne de propriété.»

### **Résolution N° 37-11**

### **Remboursement Loisirs de Palmarolle Inc.- Immatriculation VTT**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Sylvie Hénault Marcil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le versement de 66,15 \$ afin de rembourser le comité des Loisirs de Palmarolle Inc. concernant les frais d'immatriculation du véhicule tout terrain Bombardier Outlander 400, de l'année 2003, numéro de série 2bvefhf113v002933.

### **Résolution N° 38-11**

### **Demande au programme d'amélioration du réseau routier municipal**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit mandaté pour faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal. La demande portera sur les travaux suivants : Réfection rangs 8 et 9 Ouest et divers travaux à l'intérieur du périmètre urbain.

### **Résolution N° 39-11**

### **Échéancier de travaux ; permis de construction au 202, 2<sup>e</sup> Rue Est**

Il est proposé par Sylvie Hénault Marcil, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'échéancier de la fin octobre 2011 proposé par Madame Ghislaine Rousseau concernant la réfection de la résidence située au 202, 2<sup>e</sup> Rue Est.

### **Résolution N° 40-11**

### **Autorisation achat d'abat-poussière**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à faire l'achat de calcium en granules pour étendre sur les chemins de la municipalité comme abat-poussière.

**Résolution N° 41-11**

**Vente par soumission motoneiges et pièces**

Attendu qu' on a reçu deux soumissions suite à l'appel d'offres;

Attendu que la soumission la plus haute est de 530 \$

En conséquence,

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle accepte la vente de deux motoneiges et des pièces de rechange à Monsieur Serge Lagrange au coût de 530 \$ + taxes. Il est de plus résolu que M.Roger Poliquin soit autorisé à signer les documents concernant la société d'assurance automobile du Québec.

**Résolution N° 42-11**

**Inspection de tuyau d'égout à la caméra ;  
demande de partage des coûts**

Attendu que Monsieur André Chrétien a dû faire faire une inspection à la caméra suite à un problème d'égout ;

Attendu que suite à cette inspection, il s'est avéré que son tuyau présentait certains problèmes mais qu'il y avait des cailloux qui bouchaient l'intérieur de la conduite municipale;

Attendu que lors de l'inspection, le plombier a procédé au nettoyage des tuyaux et par le fait même poussé les cailloux dans le regard d'égout ;

Attendu que l'officier municipal Roger Poliquin a constaté ces faits ;

En conséquence,

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que le conseil rembourse 219.00 \$ + taxes à M.Chrétien ce qui correspond à la moitié de la facture totale.

**Résolution n° 43-11**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit levée

\_\_\_\_\_  
Marcel Caron  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claude Marquis  
Directeur général